



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 AVRIL 2022

Délibération n°24-2022

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 32

Votants contre : 0

Abstentions : 0

BERNAY
L A V I L L E

L'an deux-mille-vingt-deux, le sept avril, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Guillaume WIENER à Mickael PEREIRA, Pierre JALET à Marie-Lyne VAGNER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE.

Absents : Hugues CANTEL

Date de la convocation : 1^{er} avril 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

PARTENARIAT AVEC VISIOCOM POUR LA LOCATION DE DEUX MINIBUS

Exposé des motifs :

La Ville de Bernay a souhaité se doter de deux minibus de 9 places, dont un équipé pour le transport des personnes à mobilité réduite, afin d'améliorer les conditions de transport des usagers des services de la Ville, notamment ceux des services enfance-jeunesse, du foyer résidence pour personnes âgées et du service des sports.

En effet, les besoins en transport actuels sont couverts par le recours à un prestataire privé via un marché public, ce qui se révèle onéreux et peu flexible.

Il est proposé de recourir à un contrat de location via un partenariat avec la société VISIOCOM. Cette dernière achète les véhicules qu'elle met à disposition de la Ville et se rétribue par la vente d'emplacements publicitaires situés sur les véhicules.

Ce concept innovant permet aux acteurs économiques locaux de s'associer au financement d'une opération d'intérêt général en échange d'une visibilité sur le territoire. Afin de bien identifier l'appartenance de ces véhicules et de favoriser l'image et le dynamisme de la Collectivité, un emplacement sera réservé sur chaque véhicule : le nom et le logo de la Ville seront notifiés en haut des parebrises.

Délibération :

Vu Le code général des collectivités territoriales

Vu Le budget primitif

Vu l'avis favorable de la commission « Action sociale, médico-sociale et solidaire » en date du 05 avril 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération

Pour copie certifiée conforme



Le Maire

ATTESTATION

En vue d'une immatriculation d'un véhicule appartenant à l'entreprise VISIOCOM loué par la collectivité de BERNAY,

Je soussigné, Madame Marie-Lyne VAGNER, agissant en qualité de Maire de la ville de BERNAY, atteste avoir reçu le pouvoir de signer avec l'entreprise VISIOCOM en date du 7 avril 2022 une convention de mise à disposition gratuite du véhicule.

Fait à Bernay,
Le 07 avril 2022

Marie-Lyne VAGNER